

# DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

## VILLE DE CANCALE

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2008

L'an deux mille huit, le 21 mars à 20 H 00, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis, salle du complexe Bel Event, lieu de leurs séances.

**Etaients Présents** : Pierre-Yves MAHIEU, Suzanne MAINGUY, Marcel LE MOAL, Monique MANTHEY, Jean-Claude LE PIERRES, Francine CARDINEAU, Eric CADOREL, Monique LOTELIER, Ismaël HIFDA, Caroline HIARD-PELLERIN, Yves CAHOURS, Isabelle VICTOIRE, Jean-Marc BOUCHER, Nathalie LACHAUSSEE, Philippe TOUARIN, Martine LOCHET, Frédéric MARY, Catherine HARZIC, Joël MAZE, Pierrette BLANDIN, Laurence PENVERN, Eugène BLAY, Anne GANDAIS, Jean-Pierre DEVEZE, Linda SALAMA, Louis LENOUEL, Eugène ROUX, Marie FEUVRIER, Géraldine LASILIER-CHAUFAUX.

**Secrétaire de séance** : Mme CARDINEAU

---

#### Mot d'introduction de Mr Jean-Pierre DEVEZE

« En tant que Président de séance, avant de procéder à l'élection du Maire de Cancale, je voudrais vous dire quelques mots sur ma façon de concevoir le fonctionnement d'un Conseil municipal issu d'une triangulaire.

En effet, du fait que la population cancalaise ait pratiquement partagé ses suffrages entre les 3 listes en présence, il me semble que la majorité et la minorité ont des devoirs l'une envers l'autre.

Le fonctionnement d'une minorité doit pouvoir s'exercer avec indépendance, fermeté mais aussi avec la volonté de travailler avec la majorité lorsque le bien commun le réclame ou lorsque les avis sur un objectif sont identiques.

On peut croire que dans une commune de 5000 habitants, bien des objectifs sont communs, l'opposition systématique apparaissant alors comme une aberration, sauf si bien sûr les divergences sont majeures.

Je sais que certains regretteront qu'il n'y ait pas eu d'entente au 2<sup>ème</sup> tour, mais il est apparu qu'il existait au départ une réelle volonté de s'émanciper de part et d'autre, c'est pourquoi le simple objectif de battre la liste de Monsieur Pierre Yves Mahieu au 2<sup>ème</sup> tour n'a pas été retenu.

A prendre une telle décision, certains vous diront que c'était une attitude noble, d'autres, suicidaire, en affirmant qu'en politique la fin justifie les moyens.

Dans notre pays, la démocratie permet lors d'une triangulaire que chaque liste soit représentée. Donc ne faisons pas la fine bouche, il y a un vainqueur, je le félicite et lui souhaite de réussir pour le bien des Cancalais. Alors comment travailler ensemble pour le bien commun ?

Il y aura des divergences. Les 3 programmes ont montré des différences sur l'activité économique, l'habitat, l'aménagement du territoire et, bien sûr, sur l'hôpital, un des mots peut être le plus souvent cité pendant la campagne. Tous ces sujets donneront lieu à des débats passionnants sinon passionnés.

Comment tenterons nous de dégager un consensus ?

Certainement par la tolérance, le respect des autres, l'écoute, la faculté de savoir reconnaître parfois que les autres ont raison et que l'on a tort. Mais il sera nécessaire aussi de respecter ses propres idées, de les affirmer et de les défendre. Il faudra alors en toutes circonstances « considérer les faits et non les personnes ».

Autour du débat d'idées un consensus sera recherché, c'est dans cet esprit, espérons le, que se déroulera le travail passionnant et enrichissant de ces 6 années à venir.

Avant de procéder au vote, je forme les meilleurs vœux pour le nouveau Conseil municipal élu et le futur Maire que nous ne connaissons pas encore, mais dont nous avons une petite idée, pour développer Cancale sans décevoir les Cancalais.

Pour conclure je citerai ce dicton : « S'aimer ce n'est pas se regarder l'un l'autre mais c'est regarder ensemble dans la même direction ».

Dans cette assemblée, tout le monde peut-être ne s'aime pas, mais au moins essayons de regarder tous sans exception dans la même direction.

Je vous remercie de votre attention. »

oooooooooooo

## **1. Installation des conseillers municipaux**

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr DEVEZE Jean-Pierre, doyen en âge de l'assemblée et remplaçant du maire, en application de l'article L. 2122-17 du CGCT, qui a déclaré, après appel nominatif, les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Mme CARDINEAU Francine a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

## **2. Élection du Maire**

### **2.1. Présidence de l'assemblée**

Mr DEVEZE Jean-Pierre, le plus âgé des membres présents du conseil municipal, a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 29 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

## **2.2. Constitution du bureau**

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Mme LACHAUSSEE Nathalie et Mme LASILIER-CHAUFAUX Géraldine, benjamines de l'assemblée.

## **2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au membre du bureau de vote qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie puis l'a déposé dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

## **2.4. Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	29
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	29
e. Majorité absolue	15

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mr LENOUEVEL Louis	4	quatre
Mr MAHIEU Pierre-Yves	20	vingt
Mme PENVERN Laurence	5	cinq

## **2.5. Proclamation de l'élection du maire**

Mr MAHIEU Pierre-Yves a été proclamé Maire et a été immédiatement installé. Mr MAHIEU remercie les conseillers municipaux et indique faire une intervention en fin de séance.

## **3. Élection des adjoints**

Sous la présidence de Mr MAHIEU Pierre-Yves, élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

### **3.1. Nombre d'adjoints**

Mr le Maire a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 à L. 2122-2-1 du CGCT, la Commune peut disposer de huit adjoints au maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de huit adjoints.

Au vu de ces éléments, Mr le Maire propose 8 postes d'adjoints. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe à huit le nombre des adjoints au maire.

### **3.2. Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire**

Mr le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Mr le Maire a constaté que trois listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire ont été déposées : liste de Mr Le Moal Marcel (8 candidats), Mr Lenouvel (4 candidats) et Mme Penvern (5 candidats).

### **3.3. Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	29
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	29
e. Majorité absolue	15

NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mr LE MOAL Marcel	20	vingt
Mr LENOUEL Louis	4	quatre
Mme PENVERN Laurence	5	cinq

### **3.4. Proclamation de l'élection des adjoints**

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mr LE MOAL Marcel. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste de la façon suivante :

- Mr LE MOAL Marcel
- Mme MAINGUY Suzanne
- Mr LE PIERRES Jean-Claude
- Mme CARDINEAU Francine
- Mr BOUCHER Jean-Marc
- Mme MANTHEY Monique
- Mr CADOREL Eric
- Mme LOTELIER Monique

## ↳ Allocution de Pierre-Yves MAHIEU, Maire :

« Mesdames, Messieurs les élus

Le Conseil Municipal de CANCALE est désormais en place.

Ensemble, et pour six ans, nous sommes le nouveau visage légitime de CANCALE. Ce visage est fortement renouvelé, c'est vrai. Telle était la volonté des cancalaises et des cancalais. Le monde lui-même ne présente-t-il pas de nouveaux horizons, de nouveaux repères, de nouveaux enjeux... La vie n'est-elle pas elle-même en perpétuel renouvellement ? Alors n'ayons pas peur de ce changement, et sachons agréger nos énergies et nos expériences en travaillant de façon constructive au service de notre ville.

Ce que notre Conseil municipal a en responsabilité, ce sont les visages de CANCALE. Le travail quotidien qui sera le nôtre, sera de faire en sorte que jour après jour ces visages s'épanouissent. Visage physique de notre ville, visage économique et visage humain.

A l'heure où s'ouvre cette nouvelle mandature, nous savons que certains de ces visages sont encore marqués par les inquiétudes ou les difficultés liées à des questions restées sans réponse. Il nous faudra, en toute bonne foi, apporter les réponses les mieux adaptées, et ne craindre aucune initiative qui puisse donner satisfaction. Ici à CANCALE au sein du Conseil Municipal après un travail approfondi en Commissions, mais aussi dans les instances de décision qui ont compétence dans des domaines importants pour notre vie quotidienne.

Le visage humain de notre commune, ce sont les hommes et les femmes qui y vivent, jeunes et âgés, actifs ou retraités, valides ou non... Il nous faudra rapidement travailler :

- A l'émergence d'une solution concrète et fiable pour l'avenir de l'hôpital local, afin que s'épanouissent les visages des patients, de leurs familles et du personnel. Je sais que je pourrai compter sur un travail conjoint avec M Jannin, Conseiller Général, qui continuera à siéger à ce titre au Conseil d'Administration de l'Hôpital.
- Au déblocage du dossier du Clos Nogain pour que tant de jeunes actifs, que des personnes âgées trouvent des logements en correspondance avec leurs projets de vie. La mise en œuvre concrète du PLH qui a été récemment validé passe également par là.
- A la proposition de solutions concrètes et fiables pour les jeunes actifs qui cherchent des réponses au problème posé par la garde des enfants, tout particulièrement lorsque leurs horaires de travail sont atypiques. Nous engagerons le travail d'expertise sur toutes les solutions possibles, y compris sur celle que pourrait apporter la formule de micro-crèche.
- Enfin, la proposition que nous avons faite concernant la mise en place d'une Charte de la Vie associative devra être examinée au plus vite entre les parties intéressées, afin que les mille visages des initiatives qui naissent à CANCALE soient autant d'occasions de nourrir le lien social et de faire rayonner notre ville.

Le visage physique de notre ville, c'est son territoire, ses espaces terrestres et littoraux. Ce visage a besoin d'être apaisé. Ainsi :

- Nous faudra-t-il rapidement intervenir pour sortir le plus positivement possible des difficultés liées au projet de Port-Mer. J'aurai de façon urgente à prendre des contacts pour cela afin de voir concrètement l'espace de réflexion qui peut rester ouvert à une solution conforme à l'intérêt général de notre commune et au respect de son visage physique qu'il faut préserver.

- Au quotidien, nous avons identifié de nombreuses difficultés qui rendent délicate la vie dans l'espace de notre ville : circulation, stationnement, sécurité, accessibilité. Des réponses devront être apportées au plus près des personnes qui connaissent ses difficultés, afin de leur proposer une véritable ville à vivre.
- Ce visage physique de CANCALE, il va nous falloir le préparer à résister positivement aux effets du temps. Pour cela la prise en compte des enjeux du développement durable sera indispensable, dans chaque projet. C'est pourquoi, il nous faudra également oser poser le dossier de l'élaboration d'un PLU pour notre commune. C'est la meilleure façon que nous aurons de préparer et de faire partager le visage que nous voulons donner demain à notre ville.

Enfin, les traits du visage économique de CANCALE devront être renforcés, pour que le renouvellement de générations d'actifs puisse être assuré, et qu'ainsi nous gardions une communauté humaine riche de sa diversité.

- La vocation maritime de CANCALE devra être confortée, autour de ses activités professionnelles de conchyliculture et de pêche, mais aussi en trouvant les opportunités de développer les activités de plaisance.
- Les activités touristiques devront pouvoir poursuivre leur évolution favorable, en entraînant dans leur sillage de nouvelles activités de services à la personne et de commerces.
- La création prochaine d'un Comité de Développement Economique facilitera les échanges entre acteurs économiques et municipalité, et permettra de créer des conditions favorables à l'accueil de tout porteur de projet économique à CANCALE.

Visage humain, visage physique et visage économique ...si les trois se conjuguent pour dessiner les contours réels de notre ville, je ne veux pas oublier ce soir qu'un Conseil municipal ne peut rien s'il ne dispose pas, pour mettre en œuvre son action, du savoir-faire et de l'énergie du personnel municipal. Pour lui, et avec lui nous envisageons de mettre en place une démarche de certification qui permettra à chaque cancalais d'apprécier la qualité des services qui lui sont rendus.

Oui, ce soir je mesure pleinement ma responsabilité, notre responsabilité de faire s'épanouir le visage de CANCALE. C'est ce que je nous souhaite de réussir tout au long de ces six ans.

Je vous remercie ».

oooooooooooo

Mr le Maire donne la parole à Mme PENVERN.

↳ **Allocution de Laurence PENVERN :**

« Pendant ces derniers mois, mon équipe et moi-même, avons travaillé pour élaborer notre programme pour l'avenir de Cancale. Un tiers des Cancalais a voté pour ce projet, nous sommes les dépositaires de leur volonté ainsi exprimée.

Nous constituerons, au sein de ce conseil, une équipe d'opposition constructive, force de propositions, vigilante par rapport aux décisions qui seront à prendre. Nous exprimerons nos accords et désaccords avec la dignité que l'on peut exiger d'un débat démocratique. Notre groupe va continuer à travailler, à échanger avec les Cancalais pour être en mesure de proposer des alternatives quand cela sera nécessaire. Nous les informerons régulièrement.

Je souhaite, avec les quatre autres membres qui sont présents avec moi ici, que la démocratie s'exprime sans détour, dans l'honnêteté et la transparence. Alors, les échanges et les contributions des uns et des autres pourront être constructifs et feront avancer Cancale.

Mais, je le répète, nous serons très actifs dans ce rôle d'opposition que nous entendons mener dignement dans le respect des opinions de chacun.

Voici exprimé notre état d'esprit, bien décrit par ailleurs par Mr Devèze dans son discours d'introduction.

Et en conclusion, il me reste simplement à formuler ce vœu : que cette assemblée travaille pour l'intérêt de tous les Cancalais ! »

□□□□□□□□□□

Mr le Maire donne la parole à Mr LENOUVEL.

↳ **Allocution de Louis LENOUVEL :**

« Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter et de former les vœux les plus sincères pour la réussite de votre mandature, et donc de la réussite de Cancale.

Dans ce but, la "minorité" que je représente vous proposera une opposition constructive, mais vigilante, sans concessions ni compromissions, ceci dans l'intérêt que nous partageons, j'en suis certain, de notre ville et de ses habitants.

Nous avons été élus, il y a 7 ans, en totalisant 60 % d'électrices et d'électeurs sur notre nom, dans la majorité. Cette fois, le cas de figure est inverse : un total de quelque 64 % d'électrices et d'électeurs Cancalais, -davantage donc que celles et ceux de la majorité d'hier-, demandent instamment à nos 2 listes de la minorité de les représenter au sein d'une forte opposition municipale de 9 membres, dont vous devrez forcément tenir compte.

Nous vous laissons une ville en parfaite santé économique et financière : les comptes sont assainis et les impôts locaux maîtrisés. En taux, ces derniers sont, à ce jour, restés à leur niveau de l'année 2003. Cancale est peu endettée par rapport aux moyennes de la strate. Les investissements sont relancés. Je vous souhaite bon courage et bon vent dans la conduite de la destinée de Cancale. »

□□□□□□□□□□

Mr le Maire clôt la séance à 20 H 50.

Prochain Conseil Municipal le jeudi 3 avril 2008

**La secrétaire de séance,**

**F. CARDINEAU**